



# Le Saint-Siège

---

**DISCORSO DI GIOVANNI PAOLO II  
AL NUOVO AMBASCIATORE DI MALTA  
PRESSO LA SANTA SEDE S.E. IL SIGNOR  
ALESSANDRO CACHIA ZAMMIT\***

*Sabato, 12 dicembre 1987*

Monsieur l'Ambassadeur

1. Au moment où je reçois les Lettres qui vous accréditent solennellement comme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Malte près le Saint-Siège, je désire vous remercier sincèrement pour les nobles paroles que vous venez de prononcer et, aussi, adresser une déférente pensée au Président et à toute la population de Malte dont vous avez interprété éloquemment les sentiments cordiaux.

Le message que vous venez de me transmettre m'offre l'agréable occasion d'évoquer les relations d'amitié et d'estime que le Saint-Siège a toujours eues avec Malte. Il est certain qu'en ce moment je ne puis me pencher longuement sur les raisons particulières qui nous la rendent chère, mais je ne saurais manquer de souligner quelques-unes des caractéristiques qui la distinguent, par exemple sa fierté pleine de distinction, sa richesse morale, son patrimoine culturel et artistique et surtout son âme profondément religieuse. On sait, en effet, que dès le jour où l'Apôtre Paul aborda, dans des conditions dramatiques, sur les rives de cette terre suggestive et y alluma la lumière de l'Évangile, Malte n'a cessé d'éclairer son chemin avec le flambeau de la foi chrétienne, sauvegardant les valeurs de l'esprit, de la famille et de l'intégrité des mœurs. Aujourd'hui, je veux rendre témoignage de ces vertus et donner acte du courage des Maltais qui, en dépit de difficultés de toutes sortes ont su conserver à travers les siècles leur propre identité et leurs propres racines historiques.

2. J'ai beaucoup apprécié ce que vous avez dit au sujet des efforts renouvelés que font les Maltais en vue de la promotion de la paix, ce bien suprême dont dépend l'avenir de l'homme et en même temps les progrès de la société. Malte, située au beau milieu de la Méditerranée, est appelée à

Jouer un rôle important en faveur d'un ordre plus juste, plus respectueux, non seulement des droits humains inaliénables, mais aussi des libertés fondamentales et légitimes des personnes et des communautés nationales.

Je suis convaincu que le gouvernement de Malte saura répondre efficacement à sa vocation historique et géographique et favoriser, par une efficace contribution, le respect de tout citoyen, surtout des plus faibles, des moins favorisés – et encourager la justice, le développement social et économique, la bonne entente, la solidarité et la concorde de tous les citoyens sur le plan national et la collaboration sur le plan international, particulièrement dans le bassin méditerranéen.

3. Quant à elle, l'Église ne manquera jamais d'accorder son soutien spécifique, comme elle a toujours tenté de le faire – suivant les conditions des temps – au cours d'une histoire deux fois millénaire comme vous l'avez rappelé, Monsieur l'Ambassadeur.

Accomplissant le devoir d'évangéliser que lui a confié son divin fondateur, l'Église réserve des efforts tout particuliers à la promotion intégrale de la personne humaine dans toutes ses exigences, non seulement personnelles mais aussi communautaires. En effet, la foi chrétienne offre d'excellents stimulants et une aide importante pour la construction d'un monde plus juste.

Dans la réalisation de cette œuvre, l'État et l'Église qui ont à servir les mêmes personnes – membres à la fois de l'Église et de la communauté civile – ne peuvent se soustraire au devoir de collaborer avec les moyens qui leur sont propres et en plein respect de leur autonomie réciproque. Pour que ceci puisse advenir de manière ordonnée et fructueuse, l'Église et l'État doivent rechercher ensemble les meilleures formes de collaboration, également par des accords lorsque la nécessité s'en fait sentir.

Dans ce contexte, je souhaite que puisse se conclure, à la satisfaction de tous, le dialogue entrepris à différents niveaux entre les représentants du Saint-Siège et de l'Église particulière d'une part et ceux de l'État d'autre part, dans le but de définir d'importantes questions d'intérêt commun.

Du reste je suis convaincu que les relations entre l'Église et l'État seront toujours animées d'un esprit d'amicale coopération, dans une sollicitude commune pour le bien spirituel et le progrès civil et social de la chère nation que, dès aujourd'hui, Monsieur l'Ambassadeur, vous représentez près le Saint-Siège.

Avec ces vœux je vous exprime mes souhaits de cordiale bienvenue; et tout en vous souhaitant l'accomplissement fructueux de votre haute mission, je vous donne de tout cœur à vous, aux représentants du gouvernement et à toute la population maltaise ma Bénédiction spéciale.

---

*\*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française 1988 n.3 p.10.*

© Copyright 1987 - Libreria Editrice Vaticana

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana